

LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Vasperviller a fait l'acquisition de cinq vélos à assistance électrique (VAE) de la marque LAPIERRE.

Ces vélos, à destination des habitants du village, ont pour but de promouvoir un moyen de transport alternatif à la voiture et de favoriser la pratique sportive de loisir.

Une commission s'est réunie afin de définir les modalités de mise à disposition de ces VAE.

Membres : BANZET Sébastien, BARTOLIK Jocelyne, BELLOT Thierry, BIRCKER Jean-Claude, DAMIENS Mélanie, MASSON Philippe, MOEDER Martine, WELSCH Jean-François et ZAMMIT Nelly.

Invité : MASSING Bernard

Absent : MASSING Bernard

Modalités de mise à disposition d'un VAE



- La location **journalière** est fixée à **5€** par vélo.
 - > Règlement en numéraire (somme exacte)
 - > Règlement par chèque à l'ordre du trésor public

Les personnes réservant un vélo s'engagent à honorer la location.



- Un contrat de location est rempli et signé. Un constat est complété lors de la restitution du vélo.



- Il est demandé un chèque de caution de 1 000€ par vélo à l'ordre du trésor public. **Non encaissée, elle sera rendue au locataire lors de la restitution du vélo.**
 - + Une photocopie d'une pièce d'identité
 - + Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'emprunteur.



- Le vélo est à retirer, dans la semaine, le matin à **08h00**, sur le parking de la mairie et devra être restitué le soir même à **18h00**, et le samedi ou dimanche matin de **09h00 à 19h00**.
 - > La mairie s'occupe de la recharge électrique durant la nuit.
 - > Concernant la propreté du vélo, la municipalité fait appel au civisme des locataires.



- **Le port du casque est fortement recommandé ainsi que le port d'un gilet rétro réfléchissant.**

Cinq vélos sont actuellement disponibles, ils sont de type vélo tout chemin (VTC), à savoir qu'ils sont adaptés aux routes goudronnées ainsi qu'à nos routes forestières. **Ces vélos n'ont pas vocation à être des vélos tout terrain (VTT).**

1 x Vélo taille S - (1.60m - 1.70m) Immatriculation : LP9F 10221

2 x Vélos taille M - (1.70m - 1.80m) Immatriculation : LP9F 08685
 Immatriculation : LPAF08282

2 x Vélos taille L - (1.80m - 1.90m) Immatriculation : LPAF 08901
 Immatriculation : LPAF 08904

Le vélo est fourni avec :

- Un antivol et sa clé
- Une batterie chargée à 100% et sa clé
- Des gardes-boue avant et arrière
- Une béquille latérale
- Une bombe anti-crevaison
- Une sonnette
- Un panier

La mise à disposition d'un vélo est assurée par les conseillers municipaux.

Lundi 08h00-18h00	Martine MOEDER	09 63 65 92 16 06 21 99 59 02
Mardi 08h00-18h00	Nelly ZAMMIT	03 87 23 67 28 06 06 64 23 05
Mercredi 08h00-18h00	Philippe MASSON	03 87 23 58 21 06 17 76 93 50
Jeudi 08h00-18h00	Jean-Claude BIRCKER	06 19 11 84 26
Vendredi 08h00-18h00	Jean-François WELSCH	03 87 08 62 07 06 25 83 08 22
Samedi 09h00-19h00	Thierry BELLOT	03 87 08 68 36 06 35 21 74 53
Dimanche 09h00-19h00	Mélanie DAMIENS	03 87 24 27 76 06 72 97 02 54

Si vous souhaitez réserver un vélo, vous devez, au préalable, contacter par téléphone le conseiller municipale correspondant au jour de de la location. Il s'assurera de la disponibilité et vous accueillera le matin à 08h00. Il vous fournira le contrat de location, fera l'état des lieux avant votre départ, réceptionnera le chèque de caution et le règlement de la location, vous fournira les explications nécessaires et le soir même, à 18h00, réceptionnera avec vous le vélo.